

De précieuses peintures dans l'église disparue des Mathurins de Rouen

Les religieux de l'ordre de la Sainte Trinité et rédemption des captifs de la ville de Rouen (surnommés Mathurins), installés impasse de Flandre depuis 1660, possédaient huit tableaux, entreposés dans la sacristie en attente de leur saisie, d'après le procès-verbal de recensement de l'inventaire de leurs biens du 16 novembre 1790¹, contresigné par les deux derniers frères, le ministre Louis Cl. Pierron et le chanoine Antoine L. Cardin. Dans l'inventaire du 27 avril, qui ne comptait que sept tableaux (dans la rubrique « *ornements d'église*), les commissaires en signalaient deux comme leur paraissant d'une « *valeur assez considérable* », l'un « *représentant un Moïse sauvé des eaux, et un autre représentant la rédemption des Captifs* ». Indications qui permettent d'identifier avec certitude ces œuvres, stockées dans les réserves du musée des Beaux-Arts.

Trois autres toiles « *à restaurer* » sont précisément décrites dans le premier inventaire du « *Museum* » de 1792, établi par Le Carpentier, son premier conservateur (également peintre et professeur de dessin) : deux portraits en pied de Mathurins, de « *grandeur naturelle* », qui se faisaient pendant, l'un avec un esclave enchaîné, l'autre en contemplation devant la Gloire céleste. La troisième toile représentait « *Constance reine d'Aragon en habit de religieuse du même ordre* »². Il s'agit en fait de l'infante Doña Costanza, fille de Pierre II « le catholique », roi d'Aragon (1174-1213 ou 1176-1213), et de sa sœur, Doña Sancha, deux des premières religieuses trinitaires.

Ces œuvres, dues au peintre de l'école rouennaise Adrien Sacquespée (1629-1692), sont réputées manquantes³. Plusieurs hypothèses, actuellement invérifiables, sont envisageables : soit elles ont été volées, soit transférées, soit détruites, comme c'était le cas des toiles jugées de mauvaise qualité, trop abîmées, ou de celles représentant des « *effigies royales, et [...] tous les emblèmes de la Royauté et de la féodalité* » destinées au « *brûlement* », conformément à l'arrêté du 17 septembre 1793 pris par Louis Louchet, « *représentant du peuple dans les Departemens de la seine inferieure et circonvoisins* »⁴.

Parmi les trois toiles restantes des Mathurins non mentionnées par Le Carpentier et qu'à ce jour nous n'avons pu localiser, nous savons, grâce à M. F. Farin, prieur du Val, que se trouvait une représentation de la Vierge qui avait beaucoup voyagé : « *On voit dans leur église, outre une relique de Saint Sébastien, une Croix, sur laquelle ils ont fait mettre un Jesus crucifié, & un Tableau de la Vierge marie, que le R. P. Philémon de la Motte, Religieux Profés de cette Maison, assure avoir racheté des Turcs d'Alger.* »⁵ L'acquisition de cette dernière toile n'est pas évoquée dans le *Voyage pour la rédemption des captifs des royaumes d'Alger et de Tunis*.

¹ Archives départementales de la Seine-Maritime, ADSM 1QP1207/1.

² D'après la notice complémentaire au n° 351, l'inventaire parlant par erreur de « *Ste Jeanne d'Aragon de l'ordre de la Trinité* ».

³ D'après une annotation de date inconnue, sur la copie de l'inventaire Le Carpentier de la bibliothèque du musée des Beaux-Arts, fait sur l'original des Archives nationales.

⁴ ADSM L1183 : un dossier concerne « l'affaire » du vol d'une toile de Philippe de Champaigne, actuellement dans les collections permanentes du musée des Beaux-Arts. Des toiles, généralement de médiocre facture, furent aussi transférées dans des établissements scolaires, à des fins pédagogiques et/ou décoratives, à la demande des proviseurs, ou dans des églises, dont les prêtres se plaignaient que leurs murs se trouvaient entièrement nus.

⁵ F. Farin, *Histoire de la ville de Rouen*, à Rouen, chez Bonaventure Le Brun, 1738, t. II, p. 147-148 [Laffitte Reprints, Marseille, 1976].

*Fait en 1720. Par les PP. François Comelin, Philémon de la Motte, & Joseph Bernard,...
Dédié au Roy (à Paris, chez Louis-Anne Sevestre et Pierre-François Giffart, 1731).*

*

Le *Moïse sauvé des eaux* (0,98 x 1,43 m), longtemps attribué à Sébastien Bourdon, est la copie anonyme d'après gravure d'[une œuvre de Nicolas Poussin conservée à la National Gallery de Londres](#), peinte en 1651 pour le marchand de soie lyonnais Bernardin Reynon. Pierre Rosenberg, citant un article de Wildenstein⁶ où celui-ci mentionne la gravure, « *d'une fidélité absolue au tableau* », d'Alexis Loir (1676)⁷, dit que la copie rouennaise qui en a été, selon lui, tirée « *pourrait faire songer à l'un de ces peintres qui s'étaient fait une réputation dans ce genre d'ouvrages* », et ajoute : « *Nous ne pouvons que souscrire à ces lignes en insistant sur la qualité de cette copie.* »⁸ En très bon état, la toile a été restaurée pour l'exposition du musée des Beaux-Arts, « Nicolas Poussin et son temps » (1961). L'attribution à Bourdon a été définitivement infirmée par Jacques Thuillier dans les Actes du colloque organisé par le CNRS à Paris, sous la présidence d'André Chastel les 19-21 septembre 1958, intitulé *Nicolas Poussin*⁹.



Moïse sauvé des eaux, d'après Nicolas Poussin, Rouen, musée des Beaux-Arts, fin du XVII^e siècle

⁶ « Les graveurs de Poussin au XVII^e siècle », *Gazette des Beaux-Arts*, 1957, n° 10.

⁷ J.-B. Descamps, dans le *Catalogue* du musée de Rouen de 1809, estime que « *cette copie [du Moïse de Poussin] est digne des plus grands éloges* », mais il évoque plutôt un travail d'après une gravure de Gilles Rousselet.

⁸ *Tableaux français du XVII^e siècle et italiens des XVII^e et XVIII^e siècles*, Rouen, Musée des Beaux-Arts, Paris, Éditions des Musées nationaux, 1966, « Inventaire des collections publiques françaises », n° 14, p. 109.

⁹ Publiés en 1960 aux éditions du CNRS, sous la direction d'André Chastel, voir t. II, p. 297, n° 91.

Elle ne comporte que des changements minimes par rapport au modèle : suppression du dieu fleuve (incarnation du Nil), de détails archéologiques (Nicolas Poussin s'est inspiré, pour le décor, de la mosaïque romaine de Palestrina, datée du I^{er} siècle av. J.-C.), du sacrificateur, autant d'indices qui font penser à une commande exécutée spécifiquement pour les Mathurins. En effet, la thématique de l'œuvre, ainsi dépouillée de ses éléments païens les plus saillants, entrainé en résonance avec les deux principales missions de l'ordre, rédemption (ou rachat) des captifs (Moïse, d'après le Livre l'Exode, délivra les Hébreux de la servitude en Égypte) et hospitalité (abandonné à sa naissance, Moïse fut recueilli par une princesse d'Égypte), qui faisaient son originalité et sa réputation.

Le nom du commanditaire reste inconnu, mais les Mathurins de Rouen, qui appartenaient à la branche réformée d'un ordre réputé pour son austérité, d'une pauvreté proverbiale¹⁰, avaient de riches et puissants protecteurs, tant à Rouen qu'à Paris (notamment les gouverneurs de Normandie). Il est de toute façon impensable qu'ils aient eu soit la volonté, soit les fonds nécessaires pour de tels achats.

*

Le Rachat des captifs¹¹, peint par le Rouennais Pierre Léger (actif dans le dernier quart du XVII^e siècle et le premier quart du XVIII^e siècle), dont c'est actuellement la seule œuvre connue qui ait subsisté, s'inspire probablement d'un récit édifiant du père trinitaire d'origine rouennaise Dominique Busnot (*Histoire du règne de Moulay Ismaïl, roi de Maroc*, Rouen, chez Behourt, 1714). « *En bon état* », d'après l'inventaire de Le Carpentier de 1792, ce tableau de grandes dimensions (4,6 x 2,6 m) a été installé dans l'église de Saint-Léger du Bourg-Denis entre 1821 et 1890, où des conditions de conservation inadéquates l'ont sans doute « *très sinistré et sans qu'il soit absolument impossible de le restaurer* »¹². Entré dans les collections le 14 octobre 1803, dans l'ancienne église des Jésuites, actuelle chapelle du

¹⁰ Les Mathurins avaient de multiples sources de revenus, qu'ils consacraient pour l'essentiel à leur œuvre hospitalière et rédemptrice, se réservant le strict nécessaire. Ils avaient d'abord soin de se constituer un capital foncier et organisaient régulièrement des quêtes, des loteries, faisaient ouvrir des troncs dans les églises, vendaient leurs récits de voyage de rédemption (ouvrages des pères Philémon de la Motte, Jean de la Faye, Denis Mockar, Augustin d'Arcisas, Henry le Roy...).

¹¹ Tantôt intitulé *Le Rachat des captifs au marché, à Alger* par la notice du musée, tantôt *Le Rachat des captifs au Maroc* par Le Carpentier.

¹² D'après une lettre du directeur du musée du 29 mai 1957. Déjà à la fin du XIX^e siècle, et la grande qualité de l'œuvre et son mauvais état préoccupaient les autorités. Voir ADSM 4 T 156 : le sous-dossier contient un échange de courriers sur le sujet. Dans l'un, daté du 5 décembre 1878, M. d'Estaintot, secrétaire de la Commission départementale des Antiquités, à la suite de la séance du 2 décembre où une communication de Charles de Beaurepaire a attiré l'attention sur la situation d'un « *tableau remarquable* » de Pierre Léger (« *dont les œuvres sont fort rares* ») qui, « *placé dans de mauvaises conditions [...], a subi de graves détériorations* », demande au préfet de prendre les mesures nécessaires afin d'arrêter au moins sa détérioration. Le 11 mars 1879, un courrier du préfet au maire de Rouen signale qu'après recherches, le tableau appartiendrait au musée des Beaux-Arts et que, prêté à l'église de Saint-Léger-du-Bourg-Denis, et soumis à l'humidité, il est voué « *à une destruction prochaine* ». Le 30 janvier 1880, un autre courrier du préfet au ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, indique que la fabrique de l'église, se reconnaissant dépourvue des moyens pour assumer les frais de restauration, consent « *sans difficultés* » à le restituer au conservateur, mais ajoute que le vide créé par cette toile de grandes dimensions l'amène à apporter son soutien à la demande formulée par la fabrique pour obtenir de l'État le don d'un ou de deux tableaux. Voir également la « *Notice sur Saint-Léger-du-Bourg-Denis* », dans P. Roussignol, *Monographies des villes et villages de France*, Le Livre d'histoire-Lorisse, Paris, 2005, p. 204-205.

lycée Corneille¹³, qui a ouvert au public dès 1799, avant la création officielle du musée par le décret Chaptal en 1801, puis son transfert à l'hôtel de ville en 1809, il est actuellement stocké enroulé dans un dépôt de la région parisienne ; seuls des clichés en noir et blanc permettent encore de constater la qualité de l'exécution, sans doute le chef-d'œuvre de l'artiste¹⁴. Il faut souligner que la toile, monumentale, traite le sujet dans une tonalité dramatique et pathétique, sur fond de décors exotiques, pittoresques et ténébreux, qui n'est pas sans rappeler, un siècle plus tard, le *Radeau de La Méduse* de Théodore Géricault ; elle a sans conteste une vocation édifiante, bien faite pour susciter la compassion des observateurs, et surtout la générosité des fidèles et de riches bienfaiteurs¹⁵.



Pierre Léger, *Le Rachat des captifs*, Rouen, musée des Beaux-Arts, début du XVIII^e siècle

Pour conclure, on ne peut que souhaiter que les deux toiles subsistantes de l'ancienne église des Mathurins, dont la beauté a frappé tous les observateurs, au moins depuis 1790, soient de nouveau rendues accessibles au grand public. Le *Moïse sauvé des eaux* est en effet la seule toile du musée des Beaux-Arts évoquant cet épisode biblique ; elle aurait toute sa place dans la salle dédiée à Nicolas Poussin ; quant au tableau de Pierre Léger, il fait partie des rares œuvres connues mettant en scène des Mathurins, en particulier dans leur mission de rachat de

¹³ ADSM L1183, « Note des tableaux qui sont déposés dans l'église du cidevant Collège attenante le locale de la cidev. école centrale », faite par Le Carpentier, le 21 vendémiaire an XII.

¹⁴ D'après la notice consacrée à Pierre Léger par Philippe Guilbert dans ses *Mémoires biographiques et littéraires*, t. II, Rouen, éd. F. Mari, 1812.

¹⁵ Voir Ahmed Farouk, « Quelques cas d'évasions de captifs chrétiens au Maroc, fin XVII^e-début XVIII^e siècle, selon le père Dominique Busnot », *Cahiers de la Méditerranée*, 87, 2013, p. 255-264 : « Généralement, les relations de voyage rédigées par les pères rédempteurs sont sujettes à caution. Si elles permettent de connaître certains événements et décrivent les aspects d'un pays musulman comme le Maroc, où sont retenus de nombreux captifs, leurs auteurs ont tendance à amplifier les malheurs qui frappent ces derniers. Ce penchant à l'exagération touchant les conditions de vie des chrétiens au Maghreb occidental a un double objectif : susciter et fortifier la compassion dans les pays d'origine et inciter les fidèles, en France comme dans les autres pays d'Europe, à faire preuve de générosité. »

captifs, avec une telle précision de détails historiques et pittoresques ; elle a donc une grande valeur pour la connaissance de cet ordre religieux méconnu, qui faisait autrefois l'objet de la plus grande considération. Malheureusement, le coût excessif d'une éventuelle restauration en fait sans doute un vœu pieux...

Dossier réalisé par Quentin Collette pour la Boise de Saint-Nicaise